

# RANDONNEE de : 9<sup>èmes</sup> Rondes de la St Laurent à IBOS

Le : 05 / Août / 2017

## Bulletin d'Inscription randonnées ADVTT65

NOM :

PRENOM :

CLUB : .....

Année de naissance :     Tél :

N° : ..... Rue : .....

Ville : ..... CP :

### Conditions de la Carte de Fidélité :

\* **Vous êtes toujours en possession de cette carte reçue en 2015 ou 2016** : Bravo : vous pourrez l'utiliser à nouveau sans avoir à remplir de bulletin papier. Par contre si vous avez changé d'adresse ou de club remplissez un nouveau bulletin et présentez le avec la carte code barre.

\* **Vous avez égaré la carte** : Une nouvelle carte avec un nouveau numéro vous sera remise après avoir rempli un bulletin d'inscription et sera payante. Gardez-la précieusement. Elle vous fera économiser du temps, du papier.

\* **Vous n'avez pas de carte** : Pas de souci, remplissez un bulletin correctement et de façon lisible, une carte avec code barre réutilisable à volonté vous sera remise. Celle-ci vous permettra de vous inscrire à toutes les randonnées du challenge NR sans avoir à remplir un nouveau bulletin .

Plus de renseignements sur le site ADVTT65 : <http://www.vtt-hautes-pyrenees.com>

Parcours choisi : Vtt : ..... kms / Marche : ..... kms

J'utilise un VAE (VTT électrique) homologué :

OUI

NON

### Pas de gobelets jetables aux ravitaillements, pensez à prendre le vôtre à l'inscription

**Règlement : Signé une fois, lors de la remise de la carte de fidélité, le présent règlement est applicable à l'ensemble des randonnées comptant pour le Challenge NR**

- Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs. -Le port du casque est obligatoire pour tous les participants
- Les circuits empruntent des voies ouvertes à la circulation, il n'y aura aucun chronométrage, chaque participant est tenu de respecter le code de la route
- Les concurrents ne doivent pas s'engager sur des circuits dont le kilométrage dépasse leur capacité physique.
- Chaque participant s'engage :
  - à respecter la nature (en évitant de souiller de déchets quelconques, en restant sur les limites des parcours balisés).
  - à respecter les autres randonneurs (quel qu'ils soient, cavaliers, piétons, etc...) en faisant preuve de courtoisie, en maîtrisant sa vitesse, en cédant au besoin le passage, en évitant de prendre des risques inconsidérés pouvant mettre autrui en péril.
- Les kilométrages annoncés sont approximatifs. Les organisateurs se réservent le droit de modifier les horaires et les tracés pour des raisons de sécurité
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de détérioration de matériel survenus avant, pendant ou après la manifestation.
- Les participants acceptent du fait de leur inscription la diffusion dans la presse et l'exploitation à titre gratuit des photos prises pendant la manifestation qui demeureront la propriété de l'organisateur. Ces photos pourront être utilisées à des fins promotionnelles ou de communication.
- La participation à la randonnée se fera sous l'entière responsabilité des participants, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs, quel que soit le dommage subi ou occasionné.
- Les concurrents licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence, les concurrents non licenciés devront s'assurer individuellement.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident survenus lors de la manifestation concernant des vélos électriques non homologués. -Je confirme avoir été informé (conformément à l'article L 321-4 du code du sport) de l'intérêt à bénéficier de garanties individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

Je soussigné \_\_\_\_\_ reconnais avoir pris connaissance du règlement de cette épreuve et dégage la responsabilité des organisateurs en cas de défaillance.

A : ..... Le : ...../...../2017